

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 14 avril 2022.

Le quatorze avril deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le huit avril deux mille vingt-deux s'est réuni en séance publique.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREFEKO, M. Philippe HOGOMMAT, Adjoints au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, Mme Caroline OLIVIER, M. Christian DANRIMONT, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON (absente délibération 1), Mme Christelle BENDADDA (absente délibérations 1 et 2), M. Guillaume GINGUENE, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Chaouki BOUBERKA	à	Mme Christine ROBERT
M. Mickaël MARC	à	Mme Virginie BUSSON
Mme Coline OLIVIER	à	Mme Caroline OLIVIER
M. Franck GAILLOT	à	Mme Jennifer BALLAND
Mme Laura BELLOIS	à	Mme Nicole SIEPI
M. Laurent BOULA	à	M. Claude MATHON
Mme Virginie THERIZOLS	à	M. Jean-Yves CAILLAUD

ABSENTS :

Mme Nassim KERBACHI

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Christine ROBERT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

081.04.2022 ELECTION D'UN REPRESENTANT ELU DE LA CAISSE DES ECOLES

Résumé :

Par délibération en date du 26 mai 2020 le Conseil municipal a désigné les membres de la caisse des écoles, destinée à faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille.

Les compétences de la caisse des écoles peuvent être étendues à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré. À cette fin, la caisse des écoles peut constituer des dispositifs de réussite éducative.

La caisse des écoles est un établissement public communal pourvu d'une personnalité juridique distincte de celle de la commune.

Conformément à l'article R.212-26 du code de l'éducation, et à la délibération susmentionnée, le comité de la caisse des écoles de la ville, comprend le maire (président), l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant, un membre désigné par le préfet, six conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal, trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale (parents d'élèves).

La liste des 6 conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal étant ainsi constituée par ladite délibération :

- Mme Sylvie GUIGON
- Mme Laurence TEREFENKO
- Mme Virginie THERIZOLS
- M. Olivier MEDROS
- Mme Jennifer BALLAND
- M. Christian DANDRIMONT

Enjeux et objectifs :

Madame Sylvie GUIGON, membre du comité de la caisse des écoles, a démissionné de ses fonctions de 4^{ème} adjointe au Maire et de conseillère municipale, conformément à l'acceptation de sa démission par Monsieur le Préfet en date du 30 décembre 2021.

Le Conseil municipal par délibération 011.02.2022 en date du 10 février 2022, a procédé à l'élection d'une nouvelle adjointe suite à ladite démission, modifiant la liste des adjoints au Maire.

Présentation du projet :

Il convient de demander au Conseil municipal de désigner un représentant parmi ses membres afin de compléter la liste des conseillers municipaux constituant le comité de la caisse des écoles et dont le nombre a été fixé à 6 procédant ainsi au remplacement de Madame Sylvie GUIGON.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'éducation et notamment son article R.212-26,

VU la délibération 069.05.2020 en date du 26 mai 2020 portant sur les élections des représentants élus de la caisse des écoles,

VU la lettre de démission d'adjointe au Maire et de conseillère municipale de Madame Sylvie GUIGON 4^{ème} adjointe au Maire reçue en date du 13 décembre 2021 et son acceptation par Monsieur le Préfet du 30 décembre 2021,

VU la délibération 011.02.2022 en date du 10 février 2022 relative à l'élection d'une nouvelle adjointe suite à la démission de Mme Guigon, 4^{ème} adjointe, en date du 13 décembre 2021 et son acceptation par Monsieur le Préfet du 30 décembre 2021, modifiant la liste des adjoints au Maire,

Considérant que Madame Guigon était représentante élue de la caisse des écoles,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 4 avril 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
DECIDE : A L'UNANIMITE,**

Article 1 :

De désigner Mme Christine ROBERT membre du comité de la caisse des écoles.

Article 2 :

Précise que la liste des conseillers municipaux représentants élus de la caisse des écoles est désormais ainsi constituée :

- Mme Laurence TREFENKO

Accusé certifié exécutoire - Mme Virginie THERIZOLS

Réception par le préfet : 15/04/2022 - M. Olivier MEDROS

- Affichage : 15/04/2022 -
- Mme Jennifer BALLAND
 - M. Christian DANDRIMONT
 - Mme Christine ROBERT

Article 3 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 14 avril 2022
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire


Jean-Michel LEVESQUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20220414-081042022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022

Affichage : 15/04/2022